

Note de version v.3.43 du SI SIAO

La v.3.43 du SI SIAO apporte des évolutions sur les rapports sociaux, les extractions et l'onglet « suivi et modification », ainsi qu'une quinzaine de [correctifs](#) sur les extractions, les demandes, les structures et groupes de places ainsi que sur les fiches personnes.

I. Evolutions apportées par la V3.43

1. Amélioration des rapports sociaux

Le fonctionnement des rapports sociaux a été amélioré. **L'ensemble des rapports sociaux du ménage**, c'est-à-dire ceux concernant le ménage ou l'un de ses membres, est désormais **accessible depuis la fiche du ménage**.

Par ailleurs, **lors de la création d'un rapport social depuis une fiche ménage**, il faut indiquer dans le menu déroulant « **Personne** » si celui-ci **est commun à l'ensemble du ménage** (« Collectif ») **ou dans le cas contraire choisir la personne concernée**. **Pour une création de rapport social depuis une fiche individuelle, le rapport social sera forcément individuel et rattaché à la personne de la fiche**.

Les notes et rapports sociaux se présentent désormais sous la forme d'un **tableau**. Cliquez sur le bouton vert à droite de la ligne de votre choix pour accéder au détail du rapport.

2. Possibilité de filtrer et d'extraire les données sur les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA)

Lors des **extractions des demandes 115** ou insertion, il est désormais possible de **filtrer et d'extraire les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA)**, qu'elles soient renseignées à « Oui », « Non » ou à « Non renseigné ».

3. Pagination de l'onglet « Suivi et modification »

L'onglet « **Suivi et modification** » ne comportait que les 50 derniers évènements. Désormais il est possible de parcourir l'ensemble des événements grâce à la pagination.

4. Fiabilisation des extractions OFII

Les extractions OFII n'étaient pas fiables car elles ne comprenaient que certains résultats qui dépendaient des paramètres des groupes de places. Désormais, il suffit qu'un « **Demandeur d'asile** » ou un « **Bénéficiaire de protection internationale/réfugié** » **soit présent en structure**, que cela soit à la suite d'une demande 115 pourvue ou d'une demande d'insertion, **pour être visible dans les extractions OFII**.

II. Corrections apportées par la V3.43

1. Corrections apportées sur les extractions et indicateurs

Ticket 237 : L'indicateur « disponibilités des places » en insertion renvoie des informations incohérentes, des structures 115 apparaissant dans les résultats. **Désormais, l'indicateur « Suivi des disponibilités des places » retourne les bonnes structures.**

Ticket 340 : Les exports des demandes 115 d'un gestionnaire de structure remontent l'ensemble des demandes du territoire et non les demandes concernant la structure uniquement. Désormais **seules les demandes concernant la structure remontent dans l'export des demandes 115 du gestionnaire de structure.**

Ticket 830 : La colonne « nom de l'hébergement » remonte le « nom du groupe de places » dans l'extraction OFII. Désormais, **on affiche la valeur du nom de l'hébergement et non pas le nom du groupe de places.**

2. Corrections apportées sur les demandes

Ticket 333 : Une erreur a été corrigée sur le fait que l'enregistrement d'une demande était impossible lorsqu'un utilisateur possède ou renseigne **une adresse email comportant des majuscules.**

Ticket 1054 : Après un premier refus d'inscription d'une personne sur un dispositif d'accompagnement, il n'était plus possible de réinscrire la personne sur le même dispositif car celui-ci ne remontait plus dans la liste des dispositifs d'accompagnement du côté de l'Opérateur SIAO. Par ailleurs, l'onglet dispositif d'accompagnement dans la demande n'était plus disponible pour l'utilisateur Hébergement Logement. **Cela a été corrigé : il est bien possible de réinscrire une personne sur un dispositif qui avait préalablement été refusé.**

Ticket 1069 : Lors de l'annulation d'une demande d'insertion, une anomalie empêchait de saisir une date d'annulation différente de la date du jour. **Ce champ a été supprimé. Les utilisateurs n'ont plus la possibilité de saisir une date d'annulation. C'est la date du jour de l'annulation qui sera automatiquement affichée par défaut, sans modification possible.**

Ticket 1222 : Le menu déroulant « Structure d'accueil » à compléter dans une demande d'insertion permettait de choisir des structures d'hébergement alors que seules les **structures premier accueil et mixtes doivent être disponibles.** Cela a été corrigé.

Ticket 1862 : Les demandes 115 générées depuis une fiche individuelle restituent l'ensemble des personnes du ménage dans le bloc de synthèse, et non pas uniquement les personnes concernées par la demande (si un autre individu est ajouté par la suite au groupe par exemple). **Cela a été corrigé : les personnes visibles dans le bloc de synthèse sont identiques aux personnes associées à la demande.**

3. Corrections apportées sur les structures et groupes de places

Ticket 508 : Lorsqu'une personne est présente en structure, il était impossible de la transférer dans le cas où le groupe de places d'arrivée a une place libre et si la structure n'accepte pas la suroccupation. **Cela a été corrigé : ce type de transfert doit être réalisable peu importe le comportement de la structure relatif à la suroccupation.**

Ticket 1113 : L'acceptation d'un dispositif d'accompagnement désinscrit des listes d'attente avec comme motif : annulée par le SIAO. **Le fait qu'une personne intègre un dispositif d'accompagnement ne devrait pas la désinscrire des listes d'attentes pour un hébergement** : cela a été corrigé.

Ticket 1188 : Des incohérences étaient fréquentes au sein du menu « Gérer les structures », entre l'onglet « **Groupes de places** » (colonne « places occupées ») et l'onglet « **Personnes orientées** » (partie « personnes présentes en structures »). **L'incohérence a été corrigée**, ainsi que les exports associés.

Ticket 1594 : Certains groupes de places immobilisés apparaissent dans l'encart des places vacantes. **Cela a été corrigé : il n'est pas possible d'orienter de nouvelles personnes sur des groupes de places immobilisés.**

4. Corrections apportées sur les fiches personnes

Ticket 443 : La **recherche personne** ne fonctionne plus lorsque le **filtre « Age »** est utilisé. Cela a été corrigé : ce filtre est utilisable à nouveau.

Ticket 1218 : Il avait été préconisé de renseigner la **date de naissance au 01/01/1900** si l'âge ne pouvait pas être estimé. Mais le message d'erreur « La date de naissance n'est pas correcte, veuillez la corriger » apparaissait et bloquait la création de personne. Cela a été corrigé.

Ticket 1425 : Un message d'erreur apparaît après la fusion de nouvelles fiches créées. Cela a été corrigé : **il est possible de fusionner des fiches personnes quel que soit l'ancienneté des fiches concernées.**

Ticket 1744 : Le champ situation n'est pas repris dans l'encart de la fiche personne à côté de l'âge (il fallait cliquer sur la vignette pour modifier la donnée). **Désormais, la situation est de nouveau visible au niveau de la vignette de fiche individuelle.**

5. Autres corrections

Ticket 514 : Une anomalie empêchait l'envoi de SMS de 255 caractères ou plus. Cela a été corrigé, les **SMS étant toutefois limités à 280 caractères.**

En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue de l'outil SI-SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via l'assistance téléphonique pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI-SIAO